



LES AFFAIRES DU MAROC

D'après une dépêche de Tanger, en date du 14 courant, un accord définitif est intervenu entre la France et le Maroc.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

La compagnie d'Orléans s'occupe sérieusement des préparatifs de construction de notre nouvelle gare de voyageurs.

Ne serait-ce pas le moment pour le Conseil municipal de se décider enfin au percement de la nouvelle voie dont le tracé a été étudié longuement, l'an dernier, par l'agent-voier en chef de la ville, sur la demande de l'ancien Conseil ?

L'administration municipale, absorbée sans doute par d'autres soins, paraît avoir perdu de vue cette importante et vitale question, puisque malgré les offres de vente et la demande d'alignement du sieur Bru, notamment, elle le laisse bâtir tous les jours des maisons qu'il faudra acheter ensuite à chers deniers.

La procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche, au milieu d'un grand concours de population. Un reposoir magnifique avait été dressé en dedans du portail d'entrée de l'établissement des Petits-Carmes.

La musique des Petits-Carmes précédait le dais.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre compatriote, M. Francis Maratuech, le sympathique poète de Ferrières, vient d'augmenter sa riche collection de médailles.

REPLACEMENT DES FEUILLES DE COUPONS D'OBLIGATIONS.

MM. les obligataires de la compagnie du chemin de fer d'Orléans qui possèdent des obligations au porteur de l'emprunt 3 p. 0/0 (du n° 3, 150,000) en nombre égal ou inférieur à trente sont invités, à présenter ces titres, pour l'adjonction de nouvelles feuilles de coupons, à partir du 1er juillet prochain, et pendant

cette opération.

Par exemple, si en descendant d'installer Joë dans sa chambre, il était advenu aux aubergistes de fourrer la main dans leur poche, ils auraient été tout pantois de n'y plus retrouver, qui son couteau, qui son briquet, qui sa bourse.

Le Hollandais disait à Marianne et à Agnès Chassard :

— Je prétends qu'on ne lui refuse rien. Le pendard est un peu gourmand, un peu ivrogne, un peu joueur; mais le valet d'un homme tel que moi à la moyenne d'avoir tous les vices. Voici vingt-cinq louis de provision pour les dépenses supplémentaires auxquelles il pourra se livrer. S'il dépasse cette somme, à mon retour, je m'empresse de parfaire la différence.

Quelques instants plus tard, la chaise de poste — lancée à toute volée — remportait notre nabab qui fredonnait avec satisfaction :

Ah ! laissez-moi déraisonner ! C'est le seul plaisir de mon âge... Ariette de Coradin ou le Tyran corrigé.

XII

CHAPITRE DES CONFIDENCES

Le lendemain de l'installation au Coq-en-Pâte de ce pensionnaire inattendu, — installation et pensionnaire qui avaient défrayé bien avant dans la soirée la conversation des maîtres de l'hôtellerie et les commérages des voisins, — Florence Arnould, ainsi qu'elle l'avait annoncé la veille à

tout le second semestre de 1884.

Le coupon échéant le 1er juillet prochain devra seul être détaché pour le paiement, avant le dépôt des obligations qui sera reçu à la caisse des titres de la compagnie, à Paris, 8, rue de Londres.

Ces dépôts seront également reçus dans toutes les gares et stations du réseau d'Orléans à partir du 15 courant, coupon de Juillet détaché.

Les trois derniers coupons échéant en janvier et juillet 1885, et janvier 1886, doivent rester adhérents aux titres, ces mêmes coupons étant reproduits sur les nouvelles feuilles.

MM. les obligataires qui seraient dans l'impossibilité de déposer eux-mêmes leurs titres, pourront en faire opérer la remise par des intermédiaires autorisés à donner, sur les livres et bordereaux de la compagnie les signatures et décharges que comporte ce dépôt.

MM. les obligataires qui possèdent un nombre d'obligations supérieur au chiffre de trente titres, seront ultérieurement et successivement appelés à prendre part à l'opération.

TRANSFERT DE RENTES

Par décret, en date du 10 juin, à partir du 2 juillet prochain, les agents de change près les bourses départementales pourvues de parquets pourront certifier les transferts de inscriptions nominatives du fonds 3 0/0 amortissable, assignées payables à la trésorerie générale du département où ils exercent, lorsque ces transferts auront pour objet la délivrance d'autres inscriptions nominatives.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

On distribuera prochainement le rapport de M. Gerville-Réache sur la protection de l'enfance abandonnée.

12 ou 15 millions, tel est l'effort financier à produire; mais cet effort incombe, en partie, aux communes, en partie aux départements, en partie à l'Etat.

Les communes, dont les revenus ordinaires dépassent un million, supporteront la moitié des dépenses de leurs mineurs moralement abandonnés.

Les communes, dont les revenus ordinaires dépassent 100,000 fr., supporteront un tiers des mêmes dépenses.

Les communes ayant moins de 100,000 fr., mais plus de 300 fr. de revenus, seront exonérées de toute dépense de cette nature.

Le reliquat sera supporté, moitié par le département, moitié par l'Etat.

L'INSPECTION GÉNÉRALE AUX LYCÉES.

M. Evelin, inspecteur général de l'université pour la philosophie, est en ce moment en tournée d'inspection dans les Lycées de la région.

QUESTION DE CONTRIBUTIONS.

« Un percepteur a-t-il le droit d'envoyer à un contribuable qui paye ses contributions une

fois l'an, une sommation sans frais, le 17 avril, et une sommation avec frais, le 4 juin. A-t-il ce droit avant le 24 juin et celui de faire des frais ? »

Réponse : Strictement, les contributions sont payables par douzièmes. Généralement, les percepteurs ont coutume de laisser les contribuables jouir de la faculté d'acquitter le montant de leur cote en une seule fois, au milieu de l'année; mais il n'y sont pas obligés.

LA NÉCESSITÉ DE LA VOIE HIÉRARCHIQUE

D'assez nombreux réservistes, se disant sans doute qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, font parvenir directement aux généraux des demandes de dispense, de sursis, etc. etc. Non seulement c'est contraire aux prescriptions ministérielles, mais encore ils agissent contrairement à leurs intérêts. Un général en effet, qui reçoit une demande de ce genre, la fait parvenir au commandant de la brigade de gendarmerie dans le ressort de laquelle réside l'intéressé; car, aux termes des règlements en vigueur, toute demande doit être l'objet d'une enquête de la gendarmerie; il évite ainsi une perte de temps considérable qui fort souvent est cause que la demande ne parvient en règle au recrutement qu'après l'expiration des délais réglementaires, auquel cas ladite demande est considérée comme nulle et non avenue. Il est donc de l'intérêt des réservistes de s'abstenir de s'adresser directement aux généraux et de remettre purement et simplement leurs demandes au commandant de la brigade de gendarmerie, ainsi que, du reste, le prescrivent les règlements militaires.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU LOT.

Un concours d'animaux reproducteurs de l'espèce ovine du causse du Lot aura lieu à Gramat, le dimanche 29 juin 1884.

Ce concours se divise en quatre catégories, savoir :

- 1° Agneaux et Agnelles. (Animaux ayant encore toutes leurs dents de lait.)
2° Antenais. (Animaux n'ayant perdu que deux dents de lait.)
3° Animaux ayant encore deux dents de lait au moins.
4° Femelles de toutes âges ayant déjà agnelé.

Le programme des primes générales proposées par la Société dans sa séance du 17 mai 1884, porte que trois concours auront lieu savoir :

- 1° Concours de bestiaux à Gourdon, le samedi 30 août 1884 jour de foire, à 1 heure du soir, dans la cour de l'école primaire, pour les espèces bovine et porcine.
2° Concours de bêtes à corne et de bêtes à laine grasses à Cahors, le 2 février 1885, jour de foire, à deux heures de relevée, sur la place Thiers.
3° Concours de vignobles pour l'arrondissement de Gourdon, siège du concours.

de papier dit écossais et les rideaux de mousseline brodée, — la mousseline en Lorraine est un luxe commun à tous, — réjouissaient les yeux par le contraste de la blancheur de celle-ci avec les tons vifs de celle-là. Les clavures en fer de la vaste armoire de noyer, aux panneaux historiés de guirlandes de fleurs et des fruits, étincelaient comme de l'argent et les cuivres de la commode au ventre renflé, à la tablette formée d'un placage représentant des feuillages et des oiseaux, semblaient faits de rayons de soleil métallisés.

Ajoutez, sur la cheminée de plâtre peinte en façon de marbre et au dessous d'un miroir de Saint-Quirin dans ses baguettes de sapin verni-ajoutez une pendule d'albâtre, cadeau de nocces du défunt châtelain à l'ex-trompette de Chambran, entre deux flambeaux recouverts d'une gaze et accompagnés de deux vases de fleurs artificielles dans leur cage de verre... et puis encore un bonheur du jour et une toilette d'acajou, — présents de feu la marquise à sa petite protégée, — quelques chaises, une table ronde; aux murs, des images de la fabrique de Pellerin, dont la naïveté enfantine du dessin n'avait d'égale que la violence du coloris.

Enfin une manière de panoplie accrochée à l'endroit le plus apparent : le sabre rouillé du vieux houzard, sa carabine de garde-chasse e une paire d'immenses pistolets, des Kuckenreires, enlevés par lui à un cavalier allemand...

Et vous aurez cet intérieur, semi-virginal, semi-militaire que l'on considérerait à Vittel et dans les environs comme l'expression suprême du luxe asiatique et qui n'avait pas peu contribué

Dans plusieurs villes de l'Allemagne, on édifie des pyramides d'instruction.

Elles indiquent sur leurs diverses faces l'élévation du lieu au-dessus du niveau de la mer, le chiffre de la population, la différence qui existe entre l'heure de la localité et les heures de Vienne, de Paris, de Londres, de New-York, etc. On y trouve aussi une horloge, un baromètre, un thermomètre, une rose des vents et des renseignements de statistique.

LES NOUVEAUX JOURS FÉRIÉS

On considère généralement comme devant être fort avantageux pour les petits commerçants, le projet de loi qui déclare fériés les lundis de Pâques et de Pentecôte. Grâce à cette réforme, dit-on, les échéances fixées à ces dates n'auront plus d'inconvénients, et nombre de protêts seront évités.

En effet, nous fait-on observer, les billets seront, suivant la coutume, touchés quarante-huit heures d'avance, au lieu de vingt-quatre, les créanciers étant toujours privilégiés. On ne voit guère dès lors le bénéfice que les débiteurs pourront retirer d'une pareille modification tant que le paiement des mandats ne sera pas remis au lendemain des dimanches et fêtes, au lieu d'être, suivant le mode actuel, exigibles la veille ou l'avant-veille.

CHEMIN DE FER TRANSPYRÉNÉEN

L'accord est sur le point de se faire, au sujet du chemin de fer à travers les Pyrénées.

La France accepte l'itinéraire par Canfranc, mais à la condition expresse que la voie projetée sera modifiée, de manière à raccourcir autant que possible la distance qui sépare notre frontière des ports du Midi de l'Espagne, notamment de Carthagène.

Le cabinet de Madrid, saisi de la question, est, assure-t-on, tout disposé à donner satisfaction au gouvernement français.

LES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les seules monnaies étrangères ayant cours légal en France, les seules qu'il y ait lieu d'admettre dans les caisses publiques, sont :

- 1° Les pièces d'or de 100 fr., 50 fr., 10 fr. et 5 fr., au titre de 900 millièmes, frappées à l'empreinte de la Belgique, de la Grèce, de l'Italie et de la Suisse (convention du 5 novembre 1878); les pièces d'or de 100 fr. et de 20 fr. de la principauté de Monaco et les pièces de même métal à l'effigie austro-hongroise de 4 et 8 florins, d'une valeur de 10 et de 20 fr. (instructions données aux trésoriers-payeurs généraux par la direction du mouvement général des fonds; avis inséré au Journal officiel du 14 juin 1874 pour les pièces austro-hongroises, et au Journal officiel du 6 septembre pour les pièces de Monaco).
2° Les pièces d'argent de 5 fr. au titre de 900 millièmes, originaires de la Belgique, de la

à déchaîner contre la sœur du lieutenant la meute des convoitises, des jalousies, des suppositions malveillantes et des propos désobligeants.

Pour l'instant, tout y souriait, — excepté l'énorme lit carré comme la couche de nos rois, qui, de l'usage de Marc-Michel Hattier, était passé à celui de la jeune fille. Celui-ci, démesurément haut sur pieds, se reliait par des colonnes annexées à un badalquin de serge verte découpant le long du plafond les dents rondes de ses festons. C'était dans sa large ruelle que l'on avait établi la couchette du nouvel hôte du pavillon. Mais aussitôt levée, Denise s'était empressée de placer ce dernier dans le lit qu'elle venait de quitter, afin qu'il fût plus près des fenêtres derrière lesquelles l'aube montait, rafraichissante et salubre.

L'enfant dormait. Il dormait sans trop de fièvre. Le matin avait mis en fuite les fantasmagories qui peuplaient ses rêves nocturnes. Sa tête fatiguée reposait sur l'oreiller. Sa respiration semblait boire à longs traits l'air pur qui lui venait par les croisées ouvertes.

La fille du garde-chasse, assise à son chevet, disait au lieutenant sur le point de partir :

— Vos recommandations sont des ordres pour moi, Philippe ! Nul n'entrera dans cette chambre et n'approchera de votre malade pendant...

PAUL MAHALIN

(A suivre).



